**Termes de Référence**

***Appel à consultation pour l'élaboration et la formalisation du cadre juridique et réglementaire du Fonds de l'Eau du Sebou***

* Type de contrat : Contrat de consultation
* Lieu de la consultation : Maroc
* Durée du contrat : 2 mois
* Budget de la consultation : 400 000,00 DH TTC
* Date limite de soumission : 24 octobre 2024

1. **Contexte général**
   1. **Introduction**

En 2019, l’ONG Living Planet Morocco (LPM), et ses partenaires nationaux et internationaux, ont lancé le Fonds de l'Eau du Sebou (*Sebou Water Fund* ou SWF) ; première initiative du genre dans l’ensemble du bassin méditerranéen et de la région MENA. Aujourd’hui le SWF est un mécanisme innovant dont l’objectif principal et de promouvoir et encourager une gestion plus durable des ressources en eau, au bénéfice de la société, mais également des écosystèmes naturels et de la biodiversité qu’ils hébergent à l’échelle du bassin de Sebou. Il se base sur le principe de « paiement pour les services écosystémiques » et se concentre sur des actions qui favorisent le maintien et/ou la restauration des fonctions écologiques des écosystèmes liés à l’eau, afin d’assurer les services qu’ils rendent (recharge des nappes, épuration de l’eau, protection contre les crues et les submersions marines, régulation locale du climat, lutte contre les sécheresses extrêmes, services récréatifs et culturels, etc.).

Le SWF apporte déjà son soutien à une vingtaine d’ONG locales, essentiellement dans la partie amont du bassin qui inclut le Parc National d'Ifrane. Il les aide à implémenter différents projets axés sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN), qui vont de la construction de petites retenues durables pour collecter et stocker les eaux de ruissellement pour le bétail, à l'amélioration de la gestion locale des ressources en eau, en passant par la sensibilisation des agriculteurs à des pratiques plus écoresponsables (ex. le passage à des cultures moins gourmandes en eau afin de réduire la pression de pompage sur les eaux souterraines), voire même agro-écologiques. D’autres projets sont également en cours de montage et seront bientôt mis en œuvre grâce au SWF.

Le SWF est supervisé par un comité de pilotage local, composé de représentants de l’Agence du Bassin Hydraulique du Sebou (ABHS), de l’Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère du Tourisme et de Living Planet Morocco (LPM). Actuellement soutenu principalement par des fonds internationaux, l'objectif, à long terme, est de créer un mécanisme de financement durable, supporté également par les bénéficiaires locaux des services rendus par les écosystèmes d’eau douce du bassin versant (BV) du Sebou (publics et privés).

* 1. **Descriptif et objectifs du projet**

Cette consultation est lancée dans le cadre du projet Upscale Sebou Water Fund, soutenu par l'initiative DIMFE (Donors’ Initiative for Mediterranean Freshwater Ecosystems), du collaboratif de la Fondation MAVA, la Fondation Prince Albert 2 de Monaco et Aage V. Jensen Charity Foundation, et est coordonné par LPM et avec le soutien technique et scientifique de la Tour du Valat (TdV). Ce projet vise à étendre spatialement le SWF à l’échelle de l’ensemble du BV et a pour but d’en faire un mécanisme intégré de gouvernance et de financement pour la conservation, le suivi et l'amélioration des services rendus par les écosystèmes d'eau douce dans ce territoire. Le SWF étendu à tout le bassin reposera, ainsi, sur le principe de « solidarité de l’eau » entre l’amont (fournisseurs) et l’aval (bénéficiaires). Il contribuera également à la sécurité hydrique, grâce notamment à la promotion et la mise en œuvre de solutions fondées sur la science et la nature pour améliorer la gestion des ressources en eau et servira de plateforme globale pour influencer, positivement, les politiques publiques, la gouvernance et la prise de décision dans le domaine de l'eau.

Au-delà de l’élargissement géographique à l’ensemble du BV du Sebou, le projet vise aussi à développer le SWF à travers quatre stratégies principales : i) Co-créer une approche participative de suivi et d'évaluation des ressources en eau douce, des écosystèmes qui y sont liés et des services qu’ils rendent ; ii) Renforcer les statuts juridique et réglementaire du SWF ; iii) Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et des stratégies de communication collaboratives et efficaces au niveau national et ; iv) Promouvoir une large collaboration intersectorielle entre les acteurs de l'eau dans le BV du Sebou et les bénéficiaires des services écosystémiques. L’ambition, à terme, est que le SWF devienne un modèle qui encouragerait le développement d'autres fonds de l'eau au Maroc et dans l’ensemble du bassin méditerranéen.

1. **Descriptif de la mission**

L'objectif principal de cette consultation est de mener une étude exhaustive et détaillée sur le statut juridique du Fonds de l'Eau du Sebou (SWF) et de proposer un cadre réglementaire et légal qui s’adapte parfaitement à ce fonds. Cette étude s'inscrit dans une démarche visant à obtenir une connaissance approfondie des paramètres juridiques et règlementaires qui influent sur le fonctionnement et la gouvernance du SWF. Le but est de renforcer de manière substantielle la structure juridique du SWF en tant que mécanisme opérationnel, capable d'assurer un financement pérenne pour la préservation et la restauration des écosystèmes d'eau douce au sein du bassin de Sebou.

Les objectifs spécifiques de la présente consultation sont :

* Compréhension globale des aspects juridiques et réglementaires : L'étude se focalisera sur l'analyse en profondeur des paramètres juridiques et règlementaires existants qui régissent le SWF. Cela implique d'examiner en détail les lois, réglementations et autres textes juridiques qui sont directement ou indirectement liés aux activités et aux opérations du SWF.
* Identification des points forts et des lacunes : L'étude mettra en évidence les aspects positifs du cadre juridique du SWF, ainsi que les lacunes ou les incohérences qui pourraient potentiellement entraver son efficacité et sa durabilité en tant que mécanisme de financement des écosystèmes d'eau douce.
* Recommandations pour l'amélioration et le renforcement : À partir de l'analyse approfondie, l'étude générera des recommandations précises et ciblées pour améliorer et renforcer la structure juridique du SWF. Ces recommandations devront prendre en compte les meilleures pratiques nationales et internationales en matière de conservation des ressources en eau et d'écosystèmes naturels.
* Alignement avec les objectifs et les valeurs du SWF : L'étude veillera à ce que toutes les recommandations formulées soient cohérentes avec les objectifs et les valeurs fondamentales du SWF, y compris la promotion de SfN et la durabilité des services écosystémiques.
* Contribution à un financement durable : L'étude aura pour but de renforcer le SWF en tant que mécanisme opérationnel de financement durable. Les recommandations formulées devront garantir que le SWF soit en mesure de mobiliser et de gérer des ressources financières de manière continue et fiable pour la préservation et la restauration des écosystèmes d'eau douce.

Cette consultation vise à créer un socle de connaissances solide concernant le statut juridique du SWF. L'objectif final est de positionner le SWF en tant qu'instrument juridique robuste et efficace, aligné sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau et de conservation des écosystèmes, tout en contribuant à la durabilité et à la vitalité des écosystèmes d'eau douce au sein du bassin de Sebou.

* 1. **Principales tâches de la mission**

Les principales tâches devant être assurées par le Consultant sont comme suit :

1. Revue documentaire exhaustive des cadres réglementaires et légaux pertinents : Le Consultant devra entreprendre une revue documentaire approfondie afin d'identifier les textes juridiques et réglementaires pertinents en lien avec la gestion des fonds de conservation et de restauration des écosystèmes d'eau douce. Cette revue documentaire devra être étendue aux cadres similaires au niveau national et international. L'objectif sera d'extraire les meilleures pratiques et les éléments applicables au contexte du SWF.
2. Analyse critique des dispositions légales et réglementaires existantes : Le Consultant devra entreprendre une analyse critique des dispositions légales et réglementaires existantes qui pourraient potentiellement s'appliquer au fonctionnement du SWF. Cette analyse visera à mettre en évidence les atouts, les lacunes et les incohérences nécessitant une attention particulière lors de l'élaboration du cadre juridique. L'objectif est de garantir que le cadre proposé soit solide et cohérent.
3. Élaboration d’un statut juridique proposé : À partir de l'analyse critique réalisée, le Consultant devra élaborer un cadre juridique adéquat pour le SWF. Ce cadre devra définir de manière claire et détaillée les structures de gouvernance, les mécanismes de financement, les responsabilités des parties prenantes et les procédures de prise de décision. De plus, le Consultant devra proposer des mécanismes pour protéger les droits des parties prenantes et assurer la pérennité du SWF.
4. Élaboration du cadre réglementaire et légal : Le Consultant doit détailler les règlements spécifiques et les normes légales qui définissent les procédures, les conditions et les exigences spécifiques auxquelles le SWF doit se conformer. Ces règlements et normes peuvent être émis par des organismes gouvernementaux ou d'autres autorités compétentes. Le cadre réglementaire doit inclure des règles spécifiques concernant la gestion financière, la collecte de fonds, les mécanismes de répartition des ressources, les obligations de reporting, les procédures d'audit, etc. Le cadre légal, quant à lui, doit comprendre les lois spécifiques qui accordent une base légale à la création, la structure et les opérations du SWF.
5. Organisation de consultations avec les parties prenantes : Le Consultant devra mettre en place des consultations avec les parties prenantes impliquées dans le SWF. Ces consultations viseront à recueillir leurs avis, commentaires et suggestions concernant les cadres proposés. Cette démarche permettra d'assurer une approche inclusive et adaptée, en garantissant que les besoins et les préoccupations des parties prenantes sont pris en compte.
6. Rédaction des rapports détaillés : Le Consultant sera chargé de rédiger des rapports détaillés pour chaque étape de la mission. Ces rapports incluront la revue documentaire, l'analyse critique, les cadres proposés, les résultats des consultations et les rapports finaux. Chaque rapport devra être rédigé de manière claire et structurée, en s'appuyant sur des analyses approfondies et des données factuelles.
7. Préparation d'une présentation des résultats : Le Consultant devra créer une présentation PowerPoint synthétisant les éléments clés du rapport final. Cette présentation sera utilisée pour partager les résultats et les recommandations avec le comité de pilotage local et d'autres parties prenantes lors d'une session de présentation formelle.
8. Assurer le suivi après les consultations : Après la présentation des résultats, le Consultant devra rester disponible pour discuter des commentaires et des retours des parties prenantes. Si nécessaire, des ajustements pourront être apportés aux rapports finaux afin de refléter les contributions reçues et d'assurer l'adhésion des parties prenantes aux résultats et aux recommandations.

Il est important de noter que cette mission sera menée dans un contexte unique où le cadre juridique du SWF devra être créé. Par conséquent, le Consultant devra faire preuve d’originalité, d'expertise juridique et financière approfondie et de flexibilité pour élaborer un cadre juridique et réglementaire solide, adapté aux objectifs et aux spécificités du fonds.

* 1. **Livrables attendus et calendrier prévisionnel**

Le Consultant doit fournir les livrables suivants :

- **Livrable 1 :** Plan détaillé du cadre juridique

* Délai : 10 jours après le début de la consultation
* Description : À ce stade initial de la consultation, le Consultant élaborera un plan détaillé du/des cadre.s juridique.s proposé.s pour le SWF. Ce plan sera conçu de manière à offrir une vue d'ensemble claire de la structure du cadre juridique à mettre en place. Il inclura une hiérarchisation des sections clés et des sous-sections, avec une description détaillée du contenu prévu pour chaque section. Le plan servira de feuille de route stratégique pour l'élaboration ultérieure du cadre juridique complet. Le Consultant utilisera son expertise juridique et sa compréhension approfondie des enjeux liés à la conservation pour concevoir un plan qui répond aux besoins spécifiques du SWF. Il identifiera les aspects essentiels à aborder dans le cadre juridique, tels que la gouvernance, les mécanismes de financement, les responsabilités des parties prenantes et les procédures de prise de décision.

- **Livrable 2 :** Cadre juridique du SWF

* Délai : 20 jours après la remise du Livrable 1
* Description : Le cadre juridique complet du Fonds de l'Eau du Sebou doit faire référence à l'ensemble des lois, règlements, principes et normes juridiques qui établissent les fondements et les structures générales pour le fonctionnement du SWF. Il doit englober les dispositions générales qui définissent les objectifs, les principes, les droits et les responsabilités des parties prenantes. Le cadre juridique doit également inclure les mécanismes de gouvernance, de prise de décision et de responsabilité, ainsi que les dispositions relatives aux financements, aux relations avec les parties prenantes et aux mécanismes de suivi et d'évaluation. Ce livrable, qui doit être soumis en versions provisoire et définitive, inclura également des exemples concrets et des cas d'études pertinents du contexte marocain/international. Si nécessaire, le Consultant pourra également proposer des schémas détaillés pour représenter visuellement les mécanismes juridiques et de gouvernance énoncés dans le cadre juridique.

- **Livrable 3 :** Cadre réglementaire et légal du SWF

* Délai : 1 mois après la remise du Livrable 2
* Description : Le cadre réglementaire et légal complet du Fonds de l'Eau du Sebou, élaboré en parallèle avec le Livrable 2, doit se référer aux règlements spécifiques et aux normes légales qui détaillent les procédures, les conditions et les exigences spécifiques auxquelles le SWF doit se conformer. Ce livrable, qui sera soumis en versions provisoire et définitive, présentera les règles détaillées et spécifiques qui doivent être respectées pour le fonctionnement du fonds, y compris les procédures de collecte de fonds, de répartition des ressources, de gouvernance interne, de reporting, d'audit et de suivi des performances. Le cadre réglementaire et légal doit être conçu pour garantir la conformité du SWF aux lois et aux réglementations en vigueur, tout en facilitant son fonctionnement transparent, efficace et durable. Le Consultant pourra également proposer des schémas visuels et des illustrations pour clarifier et expliquer les mécanismes réglementaires et légaux énoncés dans le cadre, afin d'assurer une compréhension complète et accessible de ces éléments essentiels.

Chaque livrable devra être soumis en version électronique aux formats Word, PDF et, le cas échéant, image (pour les infographies). Les livrables devront être rédigés en langue française et accompagnés de résumés en langue arabe et anglaise pour assurer une compréhension étendue. Le calendrier mentionné est prévisionnel et pourra être ajusté en concertation avec le comité de pilotage si nécessaire, en tenant compte de la qualité et de la pertinence des résultats.

* 1. **Durée de la mission**

La durée estimée pour la réalisation de la mission est de 2 mois.

* 1. **Profils et qualifications**

Cet appel à consultation vise à sélectionner des cabinets de conseil ou bureaux de consulting pouvant proposer au moins deux Expert.e.s qualifié.e.s possédant les compétences suivantes :

* Expert.e 1 : Titulaire d'un Doctorat, d’un Master, d'une Maîtrise ou d'un équivalent dans des domaines pertinents liés à cette consultation, tels que la Législation et la Réglementation environnementale, le Droit de l'environnement, etc., avec une expérience professionnelle d'au moins 20 ans. Expert renommé dans son domaine, possédant une connaissance approfondie des enjeux liés à la conservation de l’environnement ou des ressources naturelles au Maroc. Une expérience solide dans la recherche et le développement, avec la capacité éprouvée à élaborer et à appliquer des cadres juridiques et réglementaires similaires.
* Expert.e 2 : Diplômé d'un Doctorat, d'un Master d'un équivalent en Finance ou Économie, avec une expérience professionnelle d'au moins 15 ans. Expert reconnu dans le domaine de la finance environnementale, avec une solide compréhension des mécanismes financiers et économiques liés à la conservation. Capable d'analyser les aspects financiers complexes et de proposer des stratégies innovantes pour assurer la viabilité économique du Fonds de l'Eau du Sebou.
* Compétences avancées en rédaction et en communication orale en français, permettant de présenter des informations complexes de manière claire et convaincante.
* Excellente maîtrise des outils bureautiques tels que Word et PowerPoint, pour produire des documents professionnels et des présentations de haute qualité.
* Compétences interpersonnelles solides, ouverture d'esprit et aptitude à mobiliser et à persuader les parties prenantes, ainsi qu'à travailler de manière collaborative au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Les candidats doivent démontrer une expertise pointue dans les domaines juridiques et environnementaux pertinents, ainsi qu'une solide connaissance du contexte local et des enjeux spécifiques. Une expérience antérieure dans l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires pour des mécanismes de financement environnemental serait un atout précieux pour cette mission.

* 1. **Autres informations**

Le dossier de candidature du Consultant soumissionnaire doit comporter :

* Le dossier technique (CV des experts proposés avec des références similaires).
* La méthodologie détaillée de réalisation de la consultation.
* L’offre financière.

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique aux 2 adresses raitabdelhak@lpm.org.ma et contact@lpm.org.ma en indiquant dans l’objet du mail «LPM-2024-USWF4.1». La date limite de réception des dossiers est le 24 octobre 2024 à minuit.